

18/01/2023—

Vie de l'agence

**SANTÉ ET TRAVAIL**

## **Santé-travail : l'Anses et l'INRS renouvellent leur partenariat**

L'Anses et l'INRS signent un nouvel accord de partenariat ce mercredi 18 janvier. Ils poursuivent ainsi leur collaboration initiée il y a plus de dix ans pour mieux évaluer et prévenir les risques professionnels.

L'Anses et l'INRS disposent de compétences et de moyens complémentaires dans le domaine de la santé au travail et des risques professionnels. Leur coopération permet la participation des experts et chercheurs de l'INRS aux comités d'experts spécialisés de l'Anses et la production de connaissances sur les expositions et les risques professionnels.

En renouvelant leur partenariat, les deux organismes renforcent la coordination de leurs actions en matière d'expertises et d'autres travaux scientifiques sur des domaines clés de la santé au travail, notamment les produits chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux et les risques émergents.

Avec la poursuite de cette collaboration, l'INRS et l'Anses se donnent les moyens d'augmenter la capacité de recherche et d'expertise scientifique en santé-travail afin de répondre aux objectifs du Plan Santé Travail.